

Règlement

Table des matières

1.	Organisation	2
2.	Parcours.....	2
2.1	La Péperce-Roche 10km.....	2
2.2	La Perce-Roche 25km.....	3
2.3	La Perverse-Roche 44km.....	3
3.	Barrières horaires.....	4
3.1	Barrière horaire 1 sur La Perverse-Roche 44km = 12h30	4
3.2	Barrière horaire 2 sur La Perverse-Roche 44km = 16h30	4
3.3	Barrière horaire sur La Perce-Roche 25km = 15h30	4
3.4	Barrière horaire sur La Péperce-Roche 10km = 14h15	4
4.	Conditions de participation	4
4.1	Catégories d'âge.....	5
4.2	Certificat médical	5
4.3	Modalités d'inscription	5
4.4	Clôture des inscriptions.....	6
4.5	Droits d'inscription €.....	6
4.6	Transparence budgétaire	6
4.7	Modification ou échange de dossard.....	7
4.8	Athlètes handisports	7
4.9	Mineurs	7
4.10	Dossard et puce	7
4.11	Matériel	7
4.12	Bâtons interdits	8
5.	Récompenses	8
6.	Assurance	9
7.	Sécurité.....	9
8.	Respect de l'environnement	10
9.	Droits à l'image.....	10
10.	Protocole sanitaire	10
11.	Garantie individuelle annulation.....	10
12.	Annulation de l'épreuve.....	11
13.	Connaissance et acceptation du règlement.....	11
14.	Récapitulatif des dates et horaires	11

1. Organisation

Les courses du trail La Perce-Roche sont organisées par l'association loi 1901 La Perce-Roche (610 route de Noyers, 04200 Sisteron), nommée dans ce document « l'Organisation ».

L'organisation peut être contactée:

- par l'intermédiaire du site internet <https://lapercerocche.fr>,
- par téléphone au 06 68 91 75 43 (Association Perce-Roche)
- par téléphone au 06 64 17 97 42 (PC Sécurité)
- par téléphone au 06 58 88 21 85 (Inscriptions et classement)
- par email à l'adresse suivante : contact@lapercerocche.fr.

Le présent règlement s'applique aux 3 épreuves nommées :

- ▲ La Péperce-Roche (10km, 400D+)
- ▲▲ La Perce-Roche (25 km, 1600D+)
- ▲▲▲ La Perverse-Roche (44km, 2600D+)

2. Parcours

Date du trail : dimanche 23 avril 2023

Lieu de départ et arrivée : Esplanade devant le gymnase des Marres, 04200 Sisteron

2.1 La Péperce-Roche 10km

- Trail en semi-autonomie comprenant un ravitaillement solide et liquide sur le parcours, et un ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.
- Distance de 10 km avec 400 m de dénivelé positif et négatif.
- Parcours empruntant des portions de route et des sentiers peu techniques situés entre 450 m et 900 m d'altitude.
- Ouvert à partir de la catégorie Cadet (né avant le 31/12/2007).
- Départ le dimanche 23 avril 2023 à 9h15 sur l'esplanade en face du gymnase des Marres, Sisteron.
- Briefing sécurité sur l'aire de départ à 9h10.
- L'inscription comprend : chronométrage, ravitaillements, cadeau d'inscription, dispositif de premiers secours, animations sur l'aire d'arrivée.
- Retrait des dossards la veille de la course, à Intersport Sisteron le samedi de 14h à 18h.
- Retrait dossard dernière minute possible sur place le jour même dimanche au gymnase des marres, Sisteron, de 8h10 à 8h55. Merci de ne choisir cette option uniquement si vous venez de loin et qu'il vous est impossible de vous déplacer le samedi.

2.2 La Perce-Roche 25km

- Trail en semi-autonomie comprenant 2 ravitaillements solide et liquide sur le parcours (col de Mézien x 2), un point d'eau à Pierre Ecrite et un ravitaillement solide et liquide à l'arrivée. L'arrivée et le départ ont lieu au même endroit.
- Distance de 25 km avec 1600 m de dénivelé positif et négatif.
- Parcours empruntant des sentiers techniques situés entre 450 m et 1450 m d'altitude. La majorité du parcours emprunte des sentiers de randonnée pédestre de type GR.
- De nombreux passages sur le parcours sont vertigineux, sur escaliers ou sur un terrain fortement pentu, sur des surfaces dites « techniques » c'est à dire sur terrain inégal, glissant, avec obstacles naturels de type racines, branches, pierres, sable, boue, rochers escarpés.
- Le passage dans la grotte du trou de l'argent nécessite de s'accroupir à plusieurs reprises dans la grotte afin de pouvoir en sortir, de passer à raz de falaise vertigineuse, et d'évoluer sur des parois rocheuses abruptes avec des équipements de type barreaux métalliques, câbles en acier et échelle.
- Ouvert à partir de la catégorie Espoir (né avant le 31/12/2003).
- Départ le dimanche 23 avril 2023 à 8h30 sur l'esplanade en face du gymnase des Marres, Sisteron.
- Briefing sécurité sur l'aire de départ à 8h25.
- L'inscription comprend : chronométrage, ravitaillements, cadeau d'inscription, dispositif de premiers secours, animations sur l'aire d'arrivée.
- Retrait des dossards la veille de la course, à Intersport Sisteron le samedi de 14h à 18h.
- Retrait dossard dernière minute possible sur place le jour même dimanche au gymnase des marres, Sisteron, de 7h10 à 8h10. Merci de ne choisir cette option uniquement si vous venez de loin et qu'il vous est impossible de vous déplacer le samedi.

2.3 La Perverse-Roche 44km

- Trail en semi-autonomie comprenant 3 ravitaillements solide et liquide sur le parcours (col de Mézien x 2, route de la Marquise), un point d'eau à Pierre Ecrite et un ravitaillement solide et liquide à l'arrivée. L'arrivée et le départ ont lieu au même endroit.
- Distance de 44 km avec 2600 m de dénivelé positif et négatif.
- Parcours empruntant des sentiers techniques situés entre 450 m et 1450 m d'altitude. La majorité du parcours emprunte des sentiers de randonnée pédestre de type GR.
- De nombreux passages sur le parcours sont vertigineux, sur escaliers ou sur un terrain fortement pentu, sur des surfaces dites « techniques » c'est à dire sur terrain inégal, glissant, avec obstacles naturels de type racines, branches, pierres, sable, boue, rochers escarpés.
- Le passage dans la grotte du trou de l'argent nécessite de s'accroupir à plusieurs reprises dans la grotte afin de pouvoir en sortir, de passer à raz de falaise vertigineuse, et d'évoluer sur des parois rocheuses abruptes avec des équipements de type barreaux métalliques, câbles en acier et échelle.
- Ouvert à partir de la catégorie Espoir (né avant le 31/12/2003).
- Départ le dimanche 23 avril 2023 à 7h30 sur l'esplanade en face du gymnase des Marres, Sisteron.
- Briefing sécurité sur l'aire de départ à 7h25.
- L'inscription comprend : chronométrage, ravitaillements, cadeau d'inscription, dispositif de premiers secours, animations sur l'aire d'arrivée.
- Retrait des dossards la veille de la course, à Intersport Sisteron le samedi de 14h à 18h.
- Retrait dossard dernière minute possible sur place le jour même dimanche au gymnase des marres, Sisteron, de 6h15 à 7h10. Merci de ne choisir cette option uniquement si vous venez de loin et qu'il vous est impossible de vous déplacer le samedi.

3. Barrières horaires

3.1 Barrière horaire 1 sur La Perverse-Roche 44km = 12h30

Au km25 pont de la baume, la barrière horaire est fixée à 12h30 (après 5h de course). Ceci correspond à une vitesse moyenne de 5km/h.

Solution de repli :

Sur le parcours Perverse-Roche 44km, les concurrents hors délai au pont de la baume après 25km de course pourront rejoindre directement la ligne d'arrivée située à moins d'1km depuis le pont de la baume, en suivant le dernier tronçon du parcours Perce Roche 25km, et pourront ainsi être classés sur le 25km.

3.2 Barrière horaire 2 sur La Perverse-Roche 44km = 16h30

La barrière horaire finale sur le 44km est fixée à 16h30 sur la ligne d'arrivée après 9h de course. Ce qui correspond à une vitesse moyenne de 4.9km/h. Pour information le temps médian sur l'édition 2019 était de 6h36'.

Le dimanche 23 avril 2023 à 16h30, la manifestation est terminée pour toutes les distances (10km, 25km et 44km) et le dispositif de secours et de chronométrage correspondants sont démobilisés.

3.3 Barrière horaire sur La Perce-Roche 25km = 15h30

La barrière horaire finale pour le 25km est fixée à 15h30 après 7h de course, ce qui correspond à une vitesse moyenne de 3.6km/h. Pour information le temps médian sur l'édition 2022 était de 4h.

Le dimanche 23 avril 2023 à 16h30, la manifestation est terminée pour toutes les distances (10km, 25km et 44km) et le dispositif de secours et de chronométrage correspondants sont démobilisés.

3.4 Barrière horaire sur La Péperce-Roche 10km = 14h15

La barrière horaire finale pour le 10km est fixée à 14h15 après 5h de course, ce qui correspond à une vitesse moyenne de 2 km/h. Pour information le temps médian sur les 3 éditions passées était de 1h13'.

Le dimanche 23 avril 2023 à 16h30, la manifestation est terminée pour toutes les distances (10km, 25km et 44km) et le dispositif de secours et de chronométrage correspondants sont démobilisés.

4. Conditions de participation

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

La participation au trail se fera sous l'entière responsabilité des participant(e)s, avec renonciation à tout recours ou poursuite envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

L'engagement est ferme et définitif et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

4.1 Catégories d'âge

Le tableau suivant donne les distances maximales autorisées (en km effort) en fonction de la catégorie selon le règlement de la Fédération Française d'athlétisme pour 2023, daté du 25 juin 2022 et applicable au 01 sept 2022, intitulé [Règlementation des manifestations running 2023].

La notion de « km effort » compte 1 km pour 100m de D+. C'est-à-dire qu'une course de 10 km avec 400m de dénivelé positif correspond à $10 + 4 = 14$ km effort. La course est ouverte à partir de la catégorie Cadet car on est en dessous du maximum de 15km effort.

Catégorie	Code	Année de naissance	Distance maximale
Cadet	CA	2006 et 2007	15 "km effort"
Junior	JU	2004 et 2005	25 "km effort"
Espoir	ES	2001 à 2003	Illimitée
Senior	SE	1989 à 2000	
Master	M0	1984 à 1988	
	M1	1979 à 1983	
	M2	1974 à 1978	
	M3	1969 à 1973	
	M4	1964 à 1968	
	M5	1959 à 1963	
	M6	1954 à 1958	
	M7	1949 à 1953	
	M8	1944 à 1948	
	M9	1939 à 1943	
M10	1938 et avant		

4.2 Certificat médical

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM, UFOLEP Athlé ou FSGT Athlé.
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

4.3 Modalités d'inscription

Les inscriptions se feront en ligne sur le site internet de l'évènement <http://lapercerocche.fr> avec paiement sécurisé par carte bancaire.

Aucune demande d'inscription par courrier ne sera prise en compte.

Enfin, dans la limite des places disponibles, les participants pourront s'inscrire sur place, jusqu'à 20 minutes avant l'heure de départ de la course.

4.4 Clôture des inscriptions et Quotas




La clôture des inscriptions en ligne est fixée 4 jours avant le départ c'est-à-dire au 19 avril 2023 23h59 pour les 3 courses.

Cette clôture pourra toutefois intervenir plus tôt en cas d'atteinte du quota fixé par l'organisateur. Le Quota est fixé à 800 inscrits sur l'ensemble de l'événement. La répartition du quota maximum par course est estimée à 300 dossards sur le 10km, 300 dossards sur le 25km et 200 dossards sur le 44km. L'organisation pourra moduler ce quota par course selon les besoins et demandes, dans la limite totale fixe de 800 dossards.

4.5 Droits d'inscription €




A) Prix d'appel jusqu'au 01 avril 2023 (tarif 1)

Les droits d'inscriptions s'élèvent aux montants suivants pour une inscription avant le 01 avril 2023 23h59.

	10 euros	pour la Péperce-Roche 10km
	20 euros	pour la Perce-Roche 25km
	32 euros	pour la Perverse-Roche 44km




B) Prix d'inscription du 02 au 22 avril 2023 (tarif 2)

Les droits d'inscriptions sont les suivants pour une inscription du 02 au 19 avril 2023 23h59, ainsi qu'au stand des dossards à Intersport Sisteron le samedi 22 avril de 14h à 18h, dans la limite des places disponibles* :

	12 euros	pour la Péperce-Roche 10km
	24 euros	pour la Perce-Roche 25km
	35 euros	pour la Perverse-Roche 44km

C) Prix de dernière minute le 23 avril 2023 (tarif 3)

Les droits d'inscriptions s'élèvent aux montants suivants pour une inscription de dernière minute sur place le 23 avril 2023 dans la limite des places disponibles*.

	15 euros	pour la Péperce-Roche 10km
	30 euros	pour la Perce-Roche 25km
	40 euros	pour la Perverse-Roche 44km

**Quota : voir paragraphe 4.4*

4.6 Transparence budgétaire

Ce paragraphe du règlement ne contient aucune obligation de la part des participants. Il permet de mieux comprendre l'usage qui est fait du montant de votre inscription dans un esprit de transparence de la part de l'association la Perce-Roche.

Les sommes récoltées lors des inscriptions permettent de financer les ravitaillements, la mobilisation des secouristes de la Croix Rouge et leurs moyens matériels (véhicules, quad, antenne relais, matériel de secourisme), le médecin urgentiste, l'ambulance, le speaker, l'achat des récompenses et des cadeaux coureurs, les repas des 100 bénévoles, l'assurance organisateur, le matériel pour le balisage, la tenue des bénévoles, les frais de publicités/communication.

L'association la Perce-Roche est une association à but non lucratif, gérée de manière désintéressée et ouverte au public. Ainsi aucun de ses membres n'est rémunéré ou ne profite personnellement des activités de l'association.

Nous souhaitons promouvoir le sport, l'esprit de liberté, l'éco-responsabilité, le respect de la nature, la découverte du pays Sisteronnais dans une ambiance conviviale et familiale.

En cas de bénéfice sur une année comme ce fut le cas en 2019, la trésorerie permet d'organiser l'évènement de l'année suivante, de l'améliorer, et de compenser un possible déficit comme ce fut le cas en 2022.

4.7 Modification ou échange de dossard

Les concurrents peuvent, en cas de nécessité, demander une modification de leur inscription à l'organisation. Cette demande devra être effectuée par email avant le 15 avril 2023 à contact@laperceroche.fr.

Pour des raisons de simplicité, les concurrents peuvent demander une révision d'inscription uniquement sur un parcours de distance inférieure à celui choisi initialement.

L'organisation ne procédera à aucun échange de dossard.

4.8 Athlètes handisports

Les parcours escarpés et techniques, notamment le passage dans les escaliers sous-terrains de la Citadelle, le passage dans la grotte du trou de l'argent et les passages de type via-ferrata ne permettent malheureusement pas la participation des athlètes en fauteuil roulant.

Pour d'autres types de handicap, merci de contacter l'organisation pour trouver la meilleure solution.

4.9 Mineurs

Les athlètes mineurs devront fournir une autorisation parentale lors de leur inscription en ligne.

4.10 Dossard et puce

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation.

Le chronométrage s'effectuera en utilisant les numéros de dossard, sans puce RFID. Aussi pensez à mettre en évidence votre numéro de dossard pour être identifié de loin par l'organisation et ce pendant toute l'épreuve et notamment sur le dernier kilomètre avant l'arrivée.

En cas d'abandon : pensez à communiquer votre numéro de dossard à l'organisation, pour éviter de mobiliser les bénévoles et les secours dans des recherches inutiles.

4.11 Matériel

La sécurité des personnes est la priorité de l'organisateur. Aussi l'organisation pourra rendre obligatoire une partie du matériel selon les conditions météo le jour de la course. Les coureurs seront informés sur <https://laperceroche.fr>, avant le départ, au moment de la remise du dossard la veille du départ, et lors briefing sécurité 5 minutes avant le départ.

Chaque participant(e) devra adapter son matériel (hydratation, alimentation, équipements de protection) en fonction de l'objectif visé et de la météo. Pour information, la mi-avril à 1400m d'altitude autour de Sisteron peut se révéler très froide (jusqu'à -5 degrés C) notamment en cas de fort vent. A titre de retour d'expérience nous avons eu de la neige sur le parcours à cette date de l'année en 2018. Nous avons eu un mistral violent et froid lors de l'édition 2019 notamment sur les crêtes des parcours 25km et 44km. Ainsi l'organisation recommande aux participants de vérifier la météo la veille de la course et prévoir en conséquence son matériel.

En cas de conditions humides, par exemple un simple rosée ou une légère pluie, les nombreux passages sur la roche calcaire sont particulièrement glissants.

Chaque participant(e) s'engage à posséder un matériel adapté à la pratique du trail en montagne c'est-à-dire (liste non exhaustive et à adapter à la météo du jour):

- a) Etre en tenue de trail
- b) Porter son dossard de manière visible pendant toute la durée de la course
- c) Porter un sac de trail
- d) En cas de météo froide : buff/bonnet/gants/coupe-vent
- e) 1 sifflet pour se signaler en cas d'accident
- f) 1 Couverture de survie
- g) 1 Gobelet personnel ou flasque (aucun gobelet ne sera mis à la disposition des coureurs lors des différents points de ravitaillements)
- h) 1 téléphone portable en état de marche (mettre dans son répertoire le n° sécurité de l'organisation 06 64 17 97 42, garder son téléphone allumé, ne pas masquer son numéro)
- i) 1 réserve d'eau d'au moins 1 litre
- j) Des Chaussures de trail
- k) 1 Vêtement de pluie si le risque de pluie est > 50% (selon prévisions locales établies par Météo France)
- l) 1 Réserve alimentaire
- m) 1 bande de strap
- n) 1 paquet de mouchoirs en papier

4.12 Bâtons interdits

Le port et l'utilisation des bâtons ne sont pas autorisés sur les 3 parcours (10km, 25km ou 44km) car :

- les bâtons sont inadaptés aux passages étroits très nombreux sur la totalité du parcours, engendrant de la gêne pour les autres coureurs et un risque de blessures supplémentaire,
- les bâtons sont impossibles à utiliser lors du passage de la grotte du trou de l'argent au km7 de la Perce-Roche 25km et de la Perverse-Roche 44km. En effet ce passage dans la grotte nécessite l'utilisation des mains au sol, 3 passages à 4 pattes dans la grotte, semi-escalade de type via ferrata en amont et en aval de la grotte,
- les bâtons sont inadaptés dans les descentes et les pierriers
- les bâtons sont source de plus de dégâts sur la flore

5. Récompenses

Péperce-Roche 10km 400D+	Perce-Roche 25km 1600D+	Perverse-Roche 44km 2600D+
3 premiers Scratch F & H	3 premiers Scratch F & H	3 premiers Scratch F & H
1 ^{er} Cadet F & H	-	-
1 ^{er} Junior F & H	-	-
1 ^{er} Espoir F & H	1er Espoir F & H	1er Espoir F & H
1 ^{er} Senior F & H	1er Senior F & H	1er Senior F & H
1 ^{er} M0-M1 F & H	1er M0-M1 F & H	1er M0-M1 F & H
1 ^{er} M2-M3 F & H	1er M2-M3 F & H	1er M2-M3 F & H
1 ^{er} M4-M5 F & H	1er M4-M5 F & H	1er M4-M5 F & H
1 ^{er} M6-M7 F & H	1er M6-M7 F & H	1er M6-M7 F & H
1 ^{er} M8-M9-M10 F & H	1er M8-M9-M10 F & H	1er M8-M9-M10 F & H

6. Assurance

La responsabilité de l'organisateur est couverte par une police d'assurance souscrite auprès de la SMACL.

Les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère) ces frais seront à votre charge si vous n'êtes pas assuré.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

7. Sécurité

Chaque coureur est responsable de sa propre sécurité.

Dans un esprit de solidarité entre citoyens, il appartient à chaque participant(e) de porter assistance à tout autre participant(e) en danger sans risquer sa propre vie en aidant la personne en danger, et de prévenir les secours.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours ;
- En appelant le PC course au numéro d'urgence 0664179742;
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- A mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- A faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger
- A faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Les frais résultants de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si localisation en zone « urgences seulement ») en composant le 112.

Sur les rares portions de route, les coureurs sont tenus de respecter le code de la route.

Le tracé des parcours sera balisé de façon temporaire à l'aide de fanions orange, flèches signalétiques et rubalise.

La sécurité sur le parcours sera assistée par des secouristes, des signaleurs bénévoles ainsi qu'un serre-file sur chaque course.

Des postes de secours seront implantés en plusieurs points des parcours. Leur localisation sera clairement identifiée et communiquée à tous les participant(e)s avant le départ. Ces postes seront en liaison radio ou téléphonique avec le PC course.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié (4x4, moto, quad) en cas de nécessité.

Ne pas oublier que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent allonger la durée d'intervention des secours. La sécurité du participant dépendra aussi de ce qu'il aura mis dans son sac (couverture de survie, veste de pluie).

8. Respect de l'environnement

Le tracé de l'épreuve traverse des zones naturelles sensibles et protégées, ainsi que des propriétés privées. Le coureur s'engage à :

- Être particulièrement attentif au respect du milieu naturel et de la vie qu'il abrite ;
- Avoir le souci constant de cohabiter harmonieusement avec les autres usagers ;
- Ne pas revenir courir sur les sections de chemin privé que le Trail La perce Roche a été autorisé à traverser exceptionnellement le jour de la course.

Nous attirons l'attention des participants sur l'importance accordée à la propreté des sentiers. Aucun déchet ni aucun objet ne doit être abandonné sur les sentiers. Le non-respect de cet engagement entraînera la disqualification du participant.

Sur le parcours si vous apercevez un emballage ou autre déchet ayant échappé à la vigilance des autres, merci de le ramasser pour le jeter dans les poubelles prévues à l'arrivée. Nous comptons sur votre esprit trail, respectueux de la nature.

L'organisation est signataire de la charte éco-balisage mise à disposition sur <https://laperceroche.fr>.

9. Droits à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires afin de communiquer sur l'événement. L'organisation s'engage à ne faire aucun usage abusif ou irrespectueux de l'image des participants. Votre image vous appartient et vous pouvez à tout moment demander son retrait de nos communications par simple demande en nous contactant aux coordonnées indiquées au paragraphe 1 du présent règlement.

10. Protocole sanitaire

Des mesures sanitaires seront mises en place par l'organisateur conformément à la réglementation qui sera en vigueur le jour de la course.

Tout coureur ne respectant pas ces mesures ne sera pas autorisé à prendre le départ ou sera disqualifié et mis hors course.

11. Garantie individuelle annulation

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, report...)

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

12. Annulation de l'épreuve

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

En cas de force majeure telle que des intempéries et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

En cas d'annulation, l'organisation procédera au remboursement des inscriptions sans indemnité ou au report des épreuves à une date ultérieure.

13. Connaissance et acceptation du règlement

En faisant acte d'inscription, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement et vous vous engagez à le respecter. En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare m'être inscrit de mon plein gré
- Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve
- Je déclare avoir satisfait à l'obligation de consultation médicale préalable matérialisée par la fourniture d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied.
- Je m'engage à ne pas anticiper le départ, et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée, dans un esprit de respect et de fair-play.

Le présent règlement est établi conformément aux règlements des courses hors stade 2022-2023 indiquées dans le document de la FFA nommé « REGLEMENTATION DES MANIFESTATIONS DE RUNNING Adoptée par le Comité Directeur de la FFA du 25 juin 2022 Applicable au 1er septembre 2022 »

14. Récapitulatif des dates et horaires

01 Décembre 2022 (J-5 mois) = Ouverture des inscriptions en ligne au tarif 1

01 Avril 2023 (J-3 semaines) = Dernier jour du tarif 1

19 Avril 2023 (J-4) = Clôture des inscriptions en ligne

22 Avril 2023 (J-1) = Remise dossards de 14h à 18h à Intersport Sisteron, et inscription sur place au tarif 2.

★ 23 Avril 2023 (Jour J) ★

	Retrait dossard et inscription Jour J	Briefing sécurité	Départ	Barrière horaire Pont de la Baume km25	Barrière horaire ligne d'arrivée
Perverse-Roche 44km 2600D+	6h15-7h10	7h25	7h30	12h30	16h30
Perce-Roche 25km 1600D+	7h10-8h10	8h25	8h30	-	15h30
Péperce-Roche 10km 400D+	8h10-8h55	9h10	9h15	-	14h15

Le dimanche 23 avril 2023 à 16h30, la manifestation est terminée pour toutes les distances (10km, 25km et 44km) et les dispositifs de secours et de chronométrage correspondants sont démobilisés.